

ANIMATEUR SOCIO CULTUREL



FINANCEMENT RÉGION POSSIBLE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
ACTEURS DE FORMATION
ACTEURS PERMETTANT DE FAIRE VALOIR LES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

- ✓ Il prépare à l'exercice du métier d'animateur professionnel.
- ✓ Il travaille au sein d'une collectivité locale, ou d'une association qui organise un Accueil Collectif de Mineurs avec ou sans hébergement.
- ✓ Il peut travailler en maison pour tous, centre socioculturel, point Information Jeunesse, maison de quartier, service jeunesse, maison de retraite...
- ✓ Il peut exercer la fonction de direction d'un ACM.

Compétences du métier :

- Sens des responsabilités, adaptabilité, bon relationnel, créatif, autonome.

Conditions d'entrée :

- Etre titulaire du BAFA ou justifier de 200h d'expérience dans l'animation
- Etre titulaire du PSC1

Publics :

- Demandeurs d'emploi
- Salariés en reconversion professionnelle
- Salariés en CDI/CDD
- CPF de transition
- CAP EMPLOI - AGEFIPH
- Contrat de professionnalisation

Tests de sélection :

- Une épreuve écrite d'une heure.
- Une épreuve orale, 20 minutes maximum

L'animateur (trice) :

- Encadre tout public
- Met en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure
- Conduit une action d'animation dans les activités de loisirs tout public et de direction d'un accueil collectif de mineurs
- Mobilise les démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation



INFORMATIONS & INSCRIPTIONS

09 52 19 19 51 // www.mucomniformation.fr // formation@mucomniformation.fr

Nous vous accompagnons
dans votre projet : projet.formation@mucomniformation.fr



BPJEPS LOISIRS TOUS PUBLICS

SESSION DE FORMATION

02 novembre 2021
au
21 octobre 2022

INFORMATIONS COLLECTIVES

11 février / 15 avril / 15 juin
et 07 septembre à 10h

DUREE MOYENNE

Centre : 707
Entreprise : 532

LIEU DE FORMATION

Espace Diderot
601 rue Néper
30900 NIMES

RESPONSABLE FORMATION

Mme ANDERSON Sophie
sophie.anderson@mucomniformation.fr

N°BON DE COMMANDE
PRF n°19Q05312287_4